

AVIS DE PUBLICITE

2024-04 G UTI MA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST COMMUNE DE VIREUX-WALLERAND

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Vireux-Wallerand, au niveau du Quai de plaisance (PK 14,700 canal de la Meuse, rive droite).

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour une activité touristique de location saisonnière type AIRBNB sur une pénichette.

Publié le	04/07/2024
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 05/08/2024 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Occupation d'un plan d'eau du domaine public fluvial (DPF) d'une surface d'environ 50 m ² pour une activité touristique de location saisonnière type AIRBNB sur une pénichette
Lieu	Commune : 08320 VIREUX-WALLERAND Adresse : Quai de plaisance Références cadastrales : DPF non cadastré section AC PK : 14,700 Canal de la Meuse en rive droite
Activité(s) pouvant être exercée(s)	À proposer par le candidat
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Emplacement privilégié en plein cœur de la ville. Proximité des installations du port de plaisance de la commune de Vireux -Wallerand.
Restrictions	Néant
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. Bulletin officiel des actes n°99 du 22 novembre 2023 - VNF
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	Immédiate

Durée de la COT/AOT	Durée à établir avec le candidat dans la limite de 5 ans maximum sans tacite reconduction
Critères de sélection	Les critères seront considérés en fonction : · Du montant de la redevance proposée, · De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques) · De la nature et du montant des investissements, · De la solidité du projet
Négociation Pièces à fournir	Oui · Statuts et Kbis (si société), · La(es) pièce(s) d'identité des gérants et/ou des signataire(s) de l'acte, · Une attestation d'assurance, · Une fiche client remplie · Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, · Un projet proposé ou descriptif de l'activité envisagée, · Un plan d'affaires ou business plan, · Une offre de prix : · Bulletin officiel des actes n°99 du 22 novembre 2023 - VNF
Dépôt des candidatures <i>Modalités de transmission</i>	La demande est à rédiger en français. à envoyer par voie électronique à : ap-ami.dtne@vnf.fr Ou par courrier postal à l'adresse suivante : UTI Meuse-Ardenne 2 Avenue de Montcy-notre-Dame 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.
Service à contacter pour renseignement	Voies navigables de France UTI Meuse-Ardenne 2 Avenue de Montcy-Notre-Dame 08000 Charleville-Mézières Tél : 03.24.33.20.48